



Conditions de participation et règlement

1 RÉGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE OBLIGATOIRE LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE

Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Pour toute demande ou réclamation relative à l'inscription, veuillez nous contacter **par mail**.

2 LICENCE / CERTIFICAT MEDICAL.

- Les concurrents qui participent aux courses devront présenter soit une licence des fédérations suivantes (**FFN, FFESSM, FFTRI & FINA**), soit un certificat médical datant de moins de 1 an **AU JOUR DE LA COURSE**, précisant la "non contre-indication à la natation en milieu naturel en compétition". La licence ou le certificat médical devra être présentée le jour du retrait de bonnet sur le village.

3 EQUIPEMENT AUTORISE

- Les concurrents qui participent aux **COURSES AVEC PALMES** peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de palmes, tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. **Sont proscrits plaquette de natation, pull-boy.**
- Les concurrents qui participent aux **COURSES SANS PALMES** peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. **Sont proscrits palmes, plaquette de natation, pull-boy, et planche de natation.**

4 DESISTEMENT

Droits d'inscriptions sont remboursables, par mail envoyé jusqu'au **1 août 2020** inclus. Les frais de dossier s'élevant à 5 € ne seront pas remboursés.

Aucun remboursement à compter du 10 août 2020.

Les inscriptions à la traversée sont personnelles et nominatives, et les échanges de bonnets ne sont pas possible. Chaque bonnet annulé sera remis à une personne sur liste d'attente tenue par ordre chronologique par notre prestataire d'inscription.

Pour toute demande de remboursement veuillez adresser un e-mail à

latraverseedeportlanouvelle@gmail.com avec

- Référence de commande
- Nom / Prénom / Mail du nageur inscrit
- Course pour laquelle vous demandez un remboursement

Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

Si l'épreuve est annulée par l'organisation, les inscriptions sont reportées à l'édition suivante.

5 ASSURANCE

Tous les nageurs sont assurés dans le cadre de l'épreuve pour laquelle ils ont reçu un dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Tout accident survenu en dehors de la course ne pourra être couvert que par l'assurance du sinistré.

Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vols d'effets personnels, d'effractions ou de vol de véhicule.

6 RÉCOMPENSES

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés.